Informations de base

2002/2023(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique) Élargissement 2004: état des négociations, progrès des pays candidats sur la voie de l'adhésion. Rapport **Subject** 8.20.02 Elargissement 2004: nouveaux États membres	Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	VAN ORDEN Geoffrey (PPE-DE) BROK Elmar (PPE-DE) GAWRONSKI Jas (PPE-DE) SCHRÖDER Jürgen (PPE-DE) STENZEL Ursula (PPE-DE) CARLSSON Gunilla (PPE-DE) SOULADAKIS Ioannis (PSE) WIERSMA Jan Marinus (PSE) POOS Jacques F. (PSE) VOLCIC Demetrio (PSE) NICHOLSON OF WINTERBOURNE Baroness null (ELDR) SCHROEDTER Elisabeth (V/ALE) QUEIRÓ Luís (UEN)	12/12/2001 12/12/2001 12/12/2001 12/12/2001 12/12/2001 12/12/2001 12/12/2001 12/12/2001 12/12/2001 12/12/2001 12/12/2001 12/12/2001 12/12/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	SCARBONCHI Michel-Ange (PSE)	21/02/2002
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures		

ECON	Economique et monétaire	ETTL Harald (PSE)	23/01/2002
JURI	Juridique et marché intérieur	WUERMELING Joachim (PPE-DE)	19/02/2002
ITRE	Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	GLANTE Norbert (PSE)	19/02/2002
EMPL	Emploi et affaires sociales		
ENVI	Environnement, santé publique, politique des consommateurs	JACKSON Caroline (PPE-DE)	23/04/2002
AGRI	Agriculture et développement rural	GÖRLACH Willi (PSE)	08/01/2002
PECH	Pêche	LANGENHAGEN Brigitte (PPE-DE)	28/01/2002
RETT	Politique régionale, transports et tourisme	POHJAMO Samuli (ELDR)	21/02/2002
CULT	Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	BEAZLEY Christopher (PPE-DE)	23/01/2002
FEMM	Droits de la femme et égalité des chances	DYBKJÆR Lone (ELDR)	22/01/2002
PETI	Pétitions	SBARBATI Luciana (ELDR)	22/11/2001

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2406	2002-01-28

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Voisinage et négociations d'élargissement	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/11/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0700	Résumé
04/02/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

22/05/2002	Vote en commission		Résumé
22/05/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0190/2002	
12/06/2002	Débat en plénière		
13/06/2002	Décision du Parlement	T5-0317/2002	Résumé
13/06/2002	Fin de la procédure au Parlement		
30/10/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2023(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/5/15766

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0190/2002	22/05/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0317/2002 JO C 261 30.10.2003, p. 0388-0534 E	13/06/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0700	13/11/2001	Résumé

Élargissement 2004: état des négociations, progrès des pays candidats sur la voie de l'adhésion. Rapport

2002/2023(COS) - 13/06/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant à une écrasante majorité (396 voix pour, 16 voix contre, 29 abstentions) le rapport de M. Elmar BROK (PPE-DE, D) sur l'état d'avancement des négociations d'adhésion, le Parlement européen s'est largement rallié à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Visant avant tout à prodiguer leurs encouragements au cours de cette année cruciale du processus d'adhésion, le Parlement a souhaité conférer un caractère général à sa résolution, se limitant à une actualisation des négociations en cours, et faisant figurer les avis de détail et à caractère technique dans des documents annexes. Outre les grandes thématiques développées par la commission au fond et reprises à son compte par le Parlement en plénière sur l'avancement des négociations, la Plénière a insisté sur certains aspects tels que le domaine environnemental. Dans ce domaine, le Parlement a souligné l'importance d'un niveau élevé de sécurité nucléaire dans les pays candidats et rappelle les exigences de l'Union quant à la fermeture rapide des réacteurs nucléaires qui posent problème. Il insiste également sur le respect des normes de

sécurité alimentaire, invitant la Commission à apporter son aide scientifique et technique, et à encourager une représentation efficace et indépendante des consommateurs. Il demande en outre la transposition pleine et entière des directives communautaires en matière de protection de la nature. Rappelant l'ouverture, cette année encore, d'antennes d'information du Parlement européen dans quatre pays candidats, les parlementaires réitèrent leur soutien à la stratégie de communication et de sensibilisation à l'élargissement menée par la Commission, tout en demandant son renforcement. Observant des changements importants dans les opinions publiques des pays candidats à l'égard de l'adhésion, le Parlement européen invite les institutions européennes à redoubler d'efforts. La Plénière a également maqué son intérêt pour un élargissement équilibré de l'OTAN, rappelant que ce processus peur renforcer, avec le développement de la PESD, la stabilité du continent européen. Le Parlement a adopté, suite à un amendement oral de M. POOS, des changements technique en ce qui concerne Chypre. En ce qui concerne la situation politique, il est rappelé que l'adhésion n'est ouverte qu'à un seul État souverain chypriote, et que celui-ci devrait être bicommunautaire et bizonal (résolutions de l'ONU). Si des exceptions à l'acquis sont envisageables, les principes fondamentaux de l'Union européenne devront toutefois être absolument respectés. Le Parlement se félicite des négociations directes et intensives entre MM. Clerides et Denktas et espère que la perspective de l'adhésion de la République de Chypre créera une nouvelle dynamique susceptible d'aboutir au règlement du problème chypriote. Le Parlement estime qu'il faudrait parvenir à un accord d'ici à juin 2002 et invite M. Denktas à ne pas entraver le travail des représentants de l'Union européenne sur place. Les parlementaires sont favorables à tous contacts entre les deux communautés, à tous les niveaux. Une certaine préoccupation s'exprime face à la situation qui prévaut dans la partie nord de l'île en ce qui concerne la liberté d'expression, les poursuites judiciaires et les pressions exercées contre les médias indépendants. Pour ce qui est des aspects techniques, économiques etfinanciers, l'Assemblée a souligné que le climat macro-économique de Chypre continue de s'améliorer et le déficit budgétaire s'est réduit. Les taux d'inflation et de chômage sont bas ; la croissance du PIB est forte. Le Parlement approuve dès lors la décision de la Commission (janvier 2001) d'ajuster le cadre financier commun pour aider la partie nord de l'île à combler son retard de développement après une adhésion dans le cadre d'un règlement politique. Il rappelle que 28 chapitres de négociation sont provisoirement clos ; seuls restent ouverts les chapitres qui seront traités sur une base horizontale avec tous les pays, à savoir l'agriculture et les dispositions financières et budgétaires. Des progrès restent à faire quant à la transposition et à la mise en oeuvre, ainsi que pour l'adoption de nombreuses lois en suspens.

Élargissement 2004: état des négociations, progrès des pays candidats sur la voie de l'adhésion. Rapport

2002/2023(COS) - 13/11/2001 - Document de base non législatif

CONTENU : présenter un document de stratégie sur le futur élargissement de l'Union et établir un rapport sur les progrès réalisés par chacun des pays candidats sur la voie de l'adhésion. OBJECTIF : Dans le droit fil des précédents documents de stratégie de la Commission visant à indiquer la marche à suivre pour les prochains élargissements, la Commission publie un nouveau document général présentant les progrès réalisés par l'ensemble des pays candidats en vue de l'adhésion à l'Union. La stratégie décrite assure une préparation minutieuse du processus d'élargissement. Elle repose sur des principes clairs énoncés par les Conseils européens successifs, ainsi que sur une méthode transparente et objective établie par la Commission dans l'Agenda 2000 et appliquée chaque année dans ses rapports réguliers sur les progrès réalisés par les pays candidats. Le présent document et les rapports qui les accompagnent analysent l'évolution atteinte par le processus d'élargissement à l'automne 2001 et indiquent les moyens d'assurer la réussite de la phase suivante du processus, qui est est également la phase décisive. Le rapport note à cet égard que si pour certains des pays candidats les progrès sont substantiels, des efforts considérables sont attendus pour assurer l'application effective de la législation et des normes de l'Union européenne (l'"acquis communautaire") avant leur adhésion. C'est pourquoi, la Commission annonce qu'elle établira prochainement un important Plan d'action pour aider les pays candidats à renforcer leurs capacités administratives et judiciaires doté d'un montant d' 1 milliard d'EUR pour la seule année 2002, prélevé sur le programme PHARE pour l'essentiel. Les négociations continueront à reposer sur les mêmes principes qui ont été suivis jusqu'à présent, et en particulier selon les mérites de chaque pays. Elles se poursuivront suivant la "feuille de route" ou guide adapté à chacun des candidats en vue de la réussite du processus d'adhésion et le calendrier approuvés par les Conseils européens successifs, qui prévoient la conclusion des négociations avec les pays les mieux préparés avant la fin de 2002 pour les pays qui satisfont aux critères d'adhésion. Ces pays seraient alors prêts à devenir membres de l'Union en 2004, conformément à l'objectif fixé par le Parlement européen et le Conseil européen de Nice. Dans ce contexte, l'Union ne créera pas de nouvelles conditions d'adhésion, ce qui signifie que sur tous les sujets à venir (en particulier ceux comportant d'importantes implications financières tels que l'agriculture, la politique régionale et le budget, qui seront abordés au cours du premier semestre 2002), la Commission fera des propositions de négociation basées sur l'acquis et le cadre budgétaire existants. A noter en particulier que les futurs adhérants ne seront pas tenus d'adopter immédiatement l'EURO. La participation des candidats à la monnaie unique dépendra de la capacité de ces pays à respecter les critères de convergence. Une décision en la matière devrait intervenir ultérieurement. Au terme de cette analyse, la Commission considère cet acquis comme suffisant pour permettre d'accueillir jusqu'à 10 nouveaux États membres en 2004. Les négociations peuvent donc être concluesindépendamment des décisions sur le financement de l'Union après 2006 et les autres grandes réformes prévues dans les domaines de l'agriculture, de la politique régionale et sur l'avenir de l'Europe. Compte tenu du rythme actuel des négociations, la Commission devrait être en mesure de proposer une liste définitive de candidats fin 2002. Il faut également noter que les pays qui seront prêts pour l'adhésion à cette date pourront participer en tant que membres de l'UE aux élections pour le Parlement européen de 2004. En conclusion, la Commission annonce qu'à partir de novembre 2002, les rapports réguliers qu'elle présentera détermineront lesquels des pays candidats sont prêts à devenir membres à part entière de l'Union (la partie chypriote grecque devrait notamment faire intégralement partie de ce premier train d'adhérents sans qu'un accord préalable sur le sort général de l'île puisse constituer un préalable à l'adhésion future de ce pays). Les pays qui ne concluront pas les négociations en 2002 feront l'objet d'une nouvelle "feuille de route" mise à jour et, éventuellement, d'une nouvelle stratégie de pré-adhésion (notamment la Turquie qui ne devrait pas faire partie du premier train des adhésions en raison du non-respect actuel des critères politiques définis à Copenhague et de l'enlisement de la question chypriote). Les éventuelles discussions de l'Union sur le thème de la réforme des politiques et des institutions devraient enfin rester clairement distinctes des négociations et ne devraient en aucun cas ralentir le rythme des adhésions.